



Conférence de presse

Médecins en faveur de l'Environnement (MfE), Groupe du Haut-Valais pour l'environnement et le trafic (OGUV), Pro Natura Haut-Valais, WWF

Viège, le 19 octobre 2022

À propos des risques sanitaires de la benzidine

Dr. méd. Bernhard Aufderegg, Président des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE)

D'un point de vue sanitaire, la benzidine est une substance insidieuse. La benzidine et d'autres amines aromatiques sont considérées comme des «agents cancérigènes certains chez l'homme». Car il est avéré que la benzidine déclenche, chez l'homme, le cancer de la vessie après un temps de latence prolongé. Dans la liste suisse des valeurs limites, elle est donc également classifiée dans la catégorie extrêmement cancérigène C1A.

Pour la première fois il y a plus de 100 ans, le médecin allemand Ludwig Rehn décrivait, lors d'un congrès de chirurgiens en 1895, des tumeurs multiples de la vessie chez des ouvriers de l'entreprise Hoechst. Il indiquait un lien possible entre les colorants contenant de l'aniline et le cancer de la vessie. D'abord, d'autres médecins, des médecins d'usines et l'industrie niaient ce lien. Entre-temps, nous en savons beaucoup plus sur les risques émanant de la benzidine et de substances similaires et ce, pour la santé de l'être humain. Aujourd'hui, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) reconnaît, pour l'industrie chimique, le cancer de la vessie comme maladie professionnelle. Elle reconnaît env. 3 nouveaux cas par an. Dans le cas des maladies cancéreuses professionnelles, le cancer de la vessie est à la deuxième place, après les cancers dus à l'amiante.

Chaque année en Suisse, environ 900 hommes et 300 femmes au total développent un cancer de la vessie. Près d'une personne sur deux atteinte d'un cancer de la vessie en meurt.

Donc, d'une part, la benzidine déclenche le cancer de la vessie, et d'autre part, en cas d'intoxication à des doses plus élevées, une méthémoglobine se forme. Le transport d'oxygène dans le sang est alors entravé. Anémie, lésions du foie et des reins sont des symptômes chroniques d'intoxication.

D'un point de vue sanitaire, la benzidine et des substances similaires ne doivent en aucun cas parvenir, même pas sous la forme de traces, dans la nappe phréatique, et de ce fait, peut-être tôt ou tard dans l'eau potable. Mais c'est exactement ce qui arrive dans le cas de la décharge de Gamsenried: depuis des décennies, de la benzidine pénètre dans les eaux souterraines et met l'eau potable en péril. La décharge doit donc être supprimée le plus vite possible et ce, du point de vue de la santé.

Dr. méd. Bernhard Aufderegg, Président des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) 079 639 00 40

Littérature complémentaire: CNA: factsheet: Amines aromatiques et cancer de la vessie